

**SIRVAA - SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU RU, DE LA VAUVISE,
DE L'AUBOIS ET DE LEURS AFFLUENTS**
8 rue de l'Eglise - 18 140 PRECY

Procès-verbal du Comité Syndical
Séance du mardi 27 juin 2023 à JALOGNES

Date de convocation : 20/06/2023

Titulaires présents : M. GARNIER Jean Michel, Président, Mme BERNARD Chantal, Mme JARRET Jeannine, M. LACOUDRE Guy, M. LEGER Patrick, M. LIANO Jacques

Suppléants présents avec voix délibérative : Mme JARRET Jeannine

Titulaire(s) excusé(s) ayant donné procuration : M. GIOT Jean-Yves à M. LIANO Jacques, Mme LORRE Odile à M. LACOUDRE Guy, Mme PRON Bénédicte à M. GARNIER Jean Michel

Titulaire(s) excusé(s) : Mme BAILLY Florence, M. BLANCHET Sebastien, M. COLAS Jean-Marc, M. FARGEAU Christophe, Mme FOUCHER Delphine, Mme PAULAT Sophie, M. PINSON Eric, M. ROGER Etienne

Titulaire(s) absent(s) : M. BEATRIX Olivier, M. BUTOUR François, Mme CADIOT Patricia, M. CHAPELIER Bruno, M. COMBETTE Olivier, M. DE CHOULOT Etienne, M. DEMUEZ Rémi, M. DESNOUES Philippe, Mme FAURE Nelly, M. FLEURIER François, Mme FROT Patricia, M. GILBERT Roland, M. GUIBLIN Pierre, M. ITTE Christian, M. LAMOUREUX Jean-Claude, M. LAURENT Serge, M. LAVAUULT Pierre, Mme LEGERET Isabelle, Mme MARIX Marie France, Mme MARQ Pascale, Mme MATTELLINI Gabrielle, M. MAUPASTE Philippe, M. MAURICE Nicolas, Mme MOUTON Sylvie, M. RODRIGUES Arlindo

Suppléant(s) excusé(s) : Mme PEREZ Isabelle

Présent(s) sans voix délibératives : M. PIERRE-CHUPIN Erwan

M. GARNIER Jean-Michel, Président du SIRVAA, souhaite la bienvenue aux délégués présents. Il précise que le comité syndicat se rassemble sur une seconde séance puisque le quorum n'a pas été atteint le 19 juin dernier. En effet, sur les 21 délégués en présence physique nécessaires pour atteindre le quorum, le comité syndicat s'était réuni à 18 personnes en présentiel.

Sur cette seconde séance, l'ensemble de délibération qui seront prises se feront sans conditions d'atteinte du quorum.

Appel, recensement des pouvoirs et détermination du seuil de la majorité absolue

M. GARNIER réalise l'appel des délégués titulaires et suppléants du SIRVAA et relève le nombre de votants et le nombre de procurations attribuées.

Nombre de délégués présents : 6	Nombre de procurations attribuées : 3
Nombre de voix : 9	Majorité absolue fixée à : 5

Ordre du jour :

- 1 – Nomination secrétaire de séance
- 2 – Validation du procès-verbal (06/06/2023)
- 3 – Délibération notification du marché d'étude de rétablissement de la continuité écologique
- 4 – Point actualité CTMA-Ru-Vauvise – Etat projet GA LIS03
- 5 – Point actualité CTMA Aubeois – Présentation programme d'action 2024-2027
- 6 – Questions diverses

1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. GARNIER demande si un délégué se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

Jacques LIANO est nommé secrétaire de séance.

2 – VALIDATION DU PROCES-VERVAL DE SEANCE DU 6 JUIN 2023

M. GARNIER demande si des délégués ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 6 juin 2023.

Vote :

Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix	Pour : 9 voix
-----------------	---------------------	---------------

Le compte-rendu du comité syndical du 6 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

3 – DELIBERATION POUR LA NOTIFICATION DU MARCHE D'ETUDE DE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

M. PIERRE-CHUPIN présente de manière succincte les objectifs de cette étude de rétablissement de la continuité écologique et la procédure de marché public.

Le syndicat s'est inscrit dans une démarche de mise en œuvre d'un contrat Territorial Milieux Aquatiques sur les bassins-versants du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents depuis 2017. Le contrat territorial signé en cérémonie officielle le 25 novembre 2022 engage le syndicat à mener à bien les actions projetées sur la période 2022-2024 durant laquelle une étude de rétablissement de la continuité écologique était prévue sur 11 ouvrages.

Lors de la consultation en marché à procédure adaptée sur la période du 10 mai 2023 au 8 juin 2023 :

- Le dossier de consultation des entreprises a été téléchargé à 22 reprises ;
- Une seule offre a été déposée sur le profil acheteur par l'opérateur économique AQUABIO.

La commission d'appel d'offres, réunie à titre consultative le 9 juin 2023, a procédé à l'ouverture des offres et à l'admission de la candidature et de l'offre présentée par la société AQUABIO. Une analyse des critères techniques, financiers et de délais d'exécution a été réalisée.

Sur le volet technique, le mémoire technique est bien détaillé et les spécificités demandées dans la note technique du SIRVAA ont bien été prises en considération. Les nombreuses figures et plans permettent de visualiser un rendu possible et d'appréhender les compétences techniques de l'équipe. Concernant le CV des agents et les références, le bureau d'études AQUABIO présente que très peu de références « propres » sur la réalisation de ce type d'étude continuité, car le pôle ripisylve/invasives et hydromorphologie a été constitué il y'a 6 ans seulement. L'équipe sera composée de 6 membres avec une équipe principale et une équipe de support. Parmi l'équipe principale, le personnel qui sera affecté à cette étude présente deux membres avec une expérience significative : le chef de projet principal, M. BERNADOU Adrien, qui dispose d'une expérience professionnelle de 7 ans et le chef de projet expert, M. BEAUFRERE Christian, qui dispose d'une expérience professionnelle de 28 ans. Ces deux personnes présentent des références sur des études rétablissement de la continuité écologique, des études d'hydromorphologie, de géomorphologie,

Sur le volet financier, les coûts associés à l'exécution de l'étude continuité sont les suivants :

Tranche ferme (5 ouvrages)	84 643,20€ TTC
Tranche optionnelle 1 (2 ouvrages)	28 027,20€ TTC
Tranche optionnelle 2 (2 ouvrages)	34 465,20€ TTC
Tranche optionnelle 3 (4 ouvrages)	52 614,00€ TTC
TOTAL Tranche ferme et tranches optionnelles 1 + 2 + 3	199 749,60€ TTC

L'affermissement d'une ou plusieurs tranches optionnelles étant à faire lors de la notification du marché, il est proposé au Comité Syndical de faire un choix parmi les trois propositions suivantes :

- Choix A : réalisation de la tranche ferme uniquement pour 84 643,20€ TTC
- Choix B : réalisation de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1 pour 112 670,40€ TTC
- Choix C : réalisation de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 2 pour 119 108,40€ TC

M. PIERRE-CHUPIN explique qu'une stratégie avait été mise en place sur les ouvrages concernés entre la tranche ferme et les tranches optionnelles 1, 2 et 3. Ainsi, les ouvrages inclus dans la tranche ferme et dans la tranche optionnelle 1 sont qualifiés de prioritaires puisque des travaux associés sont planifiés pour la période 2025-2027. Les ouvrages concernés par les tranches optionnelles 2 et 3 sont qualifiés de secondaire du fait que ces derniers sont inscrits en action de substitution ou sont concernés par des études hydrauliques non suivies de travaux.

M. GARNIER propose au comité syndicat de réaliser **cette étude continuité** sur la **base de la tranche ferme** et de la **tranche optionnelle 1** pour rester en cohérence avec les travaux de continuité à prévoir sur la période 2025-2027 et puisque les crédits correspondant étaient inscrits au budget.

Le Comité Syndical valide cette proposition.

Concernant le critère du délai et de la durée d'exécution, la société AQUABIO proposait de réaliser cette étude en 11 mois et demi de juillet 2023 à mi-juin 2024. Ce qui correspond à l'objectif initial demandé.

Le planning prévisionnel présenté par la société AQUABIO est le suivant :

	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv	févr	mars	avr	mai	juin
Lancement de l'étude												
Signature des pièces du marché	■											
Collecte des données existantes et prises de contacts avec les organisations concernées et propriétaires	■	■										
Copil 1 : réunion de démarrage		■										
PHASE 1												
Relevés terrain (yc mise en forme des rendus)		■	■									
Analyse hydrologique et hydraulique			■	■								
Analyse morphologique et continuité écologique				■	■							
Analyse des enjeux et mise en forme du rapport					■	■						
Copil 1 : réunion de restitution phase EDL						■						
PHASE 2												
Définition de scénarios d'aménagement AVP					■	■	■					
Analyse multicritères						■	■					
Cotech 1 : réunion de restitution phase AVP							■	■				
Rencontre des propriétaires								■	■			
Copil 2 : réunion de restitution phase AVP									■	■		
PHASE 3												
Détail technique de l'aménagement PRO								■	■	■		
Copil 3 : réunion de restitution phase PRO										■	■	
PHASE 4												
Préparation du DLE											■	■
Cotech 2 : réunion de présentation du DLE												■

Projet de délibération n° 2023_SIRVAA_16 – Attribution du marché d'étude pour le rétablissement de la continuité écologique CTMA Ru-Vauvise 2022-2024

Suite au premier comité syndical ayant eu lieu le 19 juin 2023 et n'ayant pas atteint le quorum.

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération 2021_SIRVAA_23 – Validation du programme d'action du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Ru et Vauvise de 2022 à 2027 prévoyant la réalisation d'une étude de rétablissement de la continuité écologique ;

Vu la délibération 2020-SIRVAA_09 – Délégation de pouvoirs au Président ;

Vu le Contrat Territorial Milieux Aquatiques signé officiellement le 25 novembre 2022 par le Président du SIRVAA, le Directeur Général Adjoint de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Vice-Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire et le Vice-Président du Conseil Départemental du Cher ;

Vu la délibération 2023_SIRVAA_08 – Adoption du budget primitif 2023 ;

Considérant que le marché numéroté « SIRVAA_2023_MAPA01_EC » ayant pour objet « Etude de rétablissement de la continuité écologique Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents 2022-2024 », est un marché à procédures adaptée en application des articles L.2123-1 et R2123-1 de la commande publique ;

Considérant la procédure de consultation en Marché à Procédure Adaptée avec publication de l'offre sur la période du 10 mai 2023 au 8 juin 2023 référencé sous le code procédure ID Dematis 937586 sur le profil acheteur e-marchespublics ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie à titre consultative dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour l'admission de la candidature et l'offre présentée par la société AQUABIO ;

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide :

- D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à la réalisation de l'étude de rétablissement de la continuité écologique citée précédemment ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires pour la réalisation de cette étude sur la base de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n°1.

Vote :

Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix	Pour : 9 voix
-----------------	---------------------	---------------

Le marché **d'étude** pour le **rétablissement de la continuité** dont la notification est proposée avec le bureau d'études AQUABIO est **approuvé à l'unanimité**.

Questions et remarques :

1) M. LACOUDRE indique qu'il est dommage de n'avoir réceptionné qu'une seule offre malgré les 22 retraits de dossiers de consultation des entreprises.

M. PIERRE-CHUPIN tente de trouver une explication sur la seule offre réceptionnée en indiquant que la consultation a été effectuées au cours du mois de mai 2023, mois chargé en jours fériés et ponts et que l'objectif était de pouvoir lancer cette étude pour le mois de juillet 2023, ce qui impliquait pour les bureaux d'études de ne pas avoir de plan de charge sur l'été 2023.

4 – POINT D'ACTUALITE CTMA RU-VAUVISE – ETAT PROJET GA LIS03

Rappel projet GA LIS03 : travaux de plantation et d'isolement du libre accès au cours d'eau pour le bétail sur le Liseron à Précy.

M. GARNIER rappelle que malgré les difficultés rencontrées avec l'entreprise Millet et Fils pour le démarrage des travaux GA LIS03, M. GUILLEMOT, patron de la société, s'est engagé pour la réalisation des travaux pour le mois de juin 2023. Ainsi, la pelle a été apportée sur le site le 5 juin dernier et l'équipe composé de 3 employés a démarré les travaux le 12 juin dernier.

Toutefois, il explique que l'exploitante des parcelles qui est la nièce du propriétaire a souhaité revoir quelques éléments concernant le déroulement du chantier. La clôture a donc été rapprochée du cours d'eau pour limiter les pertes de superficie de pâture, la clôture sera finalement constituée de 4 rangs de barbelés au lieu de 3. De même, le réaménagement des passages à gué et la pose de clôture ont été rediscutés. Ses réajustements se feront avec le montant financier associé aux pénalités de retard pour le lancement et l'exécution des travaux d'environ 3 000€ HT.

Actuellement, la clôture avec les fils de barbelé est posée sur 70% du linéaire et le réaménagement des 3 passages à gué est à prévoir au cours du mois de juillet. Les plantations sont prévues pour l'automne prochain.

Questions et remarques :

2) Un bref état d'avancement est présenté pour les travaux GA BLA01 et GA PLA02.

Rappel projet GA BLA01 : travaux de rétablissement de la continuité écologique sur le pont cadre des Cloix à Garigny sur la Chaume Blanche par aménagement du radier de pont.

M. GARNIER indique que les niveaux d'eau au travers du pont cadre sont suffisamment bas pour permettre de lancer la réalisation de ce projet. **M. RUFFLE** a repris contact avec l'entreprise Thibault. Le syndicat attend un retour en vue de caler une date de réalisation des travaux dès le mois de juillet.

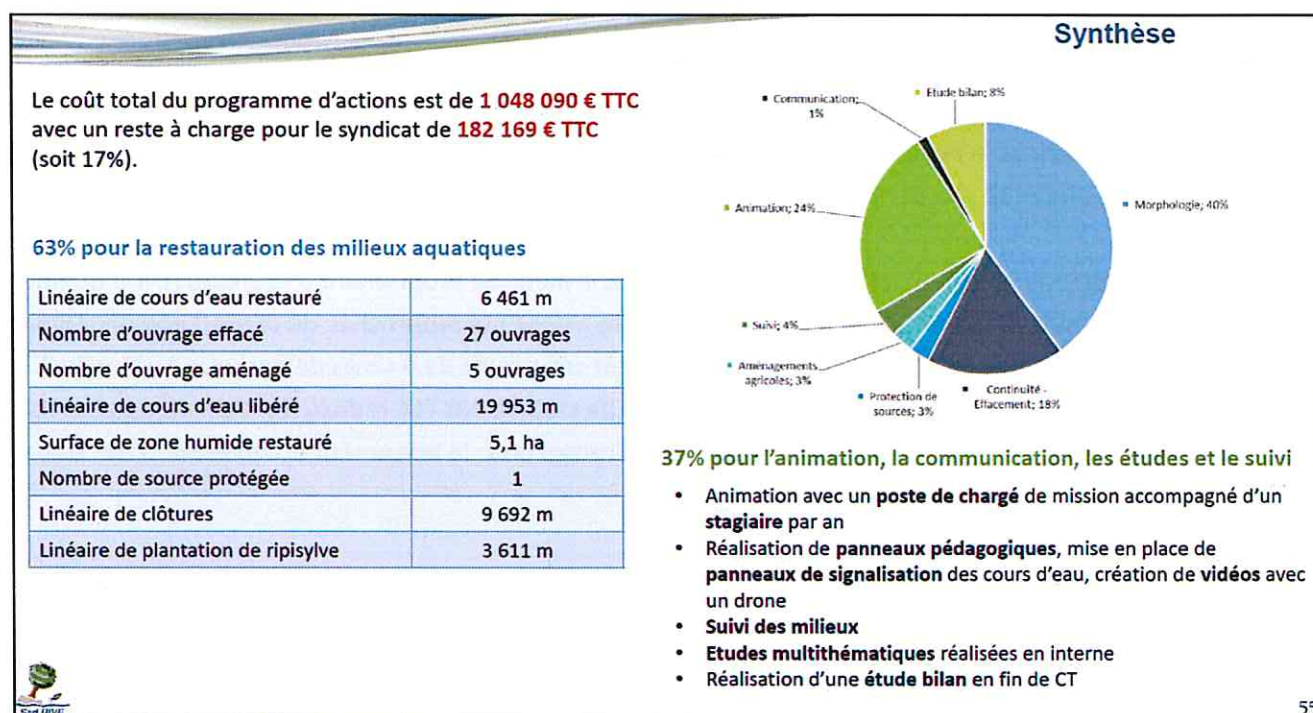
Rappel projet GA PLA02 : travaux de renaturation par diversification des écoulements (création de banquettes) sur la Planche-Godard sur la commune de Veaugues.

M. PIERRE-CHUPIN explique que **M. RUFFLE** a achevé la définition technique et les modélisations pour la mise en place de banquettes. Une réunion doit être organisée avec l'équipe municipale de la commune de Veaugues en vue d'une future présentation en réunion public avec l'ensemble des propriétaires concernés.

5 – POINT D'ACTUALITE CTMA AUBOIS ET AFFLUENTS LOIRE ET ALLIER

M. PIERRE-CHUPIN présente le point d'actualité du CTMA Aubois et affluents de la Loire et de l'Allier en reprenant la présentation effectuée lors du Comité de Pilotage du 14 juin 2023 validant le programme d'action.

La présentation complète est transmise en annexe de ce Procès-Verbal. Toutefois, le projet de CTMA sur l'Aubois et les affluents de la Loire et de l'Allier peut être synthétisé par ces deux diapositives.



Synthèse

Plan de financement :

	TOTAL	AELB	RCVL	CD18	SIRVAA
Année 1	229 703 €	127 012 €	43 852 €	15 829 €	38 210 €
Année 2	325 912 €	191 395 €	72 017 €	18 477 €	44 024 €
Année 3	225 722 €	125 277 €	36 448 €	18 132 €	45 864 €
Année 4	266 753 €	156 037 €	34 387 €	22 259 €	54 071 €
Total général	1 048 090 €	599 720 €	186 704 €	74 697 €	182 169 €

Financement par catégorie d'action :

	TOTAL	AELB		RCV		CD18		SIRVAA	
Morphologie	419 951 €	50%	209 426 €	20%	83 440 €	10%	42 545 €	20%	84 540 €
Continuité - Effacement	184 211 €	70%	128 948 €	30%	55 263 €	0%	- €	0%	- €
Protection de sources	27 282 €	70%	19 097 €	0%	- €	10%	2 728 €	20%	5 456 €
Aménagements agricoles	29 816 €	30%	8 945 €	0%	- €	30%	8 945 €	40%	11 926 €
Suivi	37 930 €	50%	18 965 €	0%	- €	30%	11 379 €	20%	7 586 €
Animation	254 400 €	60%	152 640 €	19%	48 000 €	0%	- €	21%	53 760 €
Communication	14 500 €	60%	8 700 €	0%	- €	20%	2 900 €	20%	2 900 €
Etude bilan	80 000 €	70%	56 000 €	0%	- €	10%	8 000 €	20%	16 000 €
Total général	1 048 090 €	58%	602 720 €	18%	186 704 €	7%	76 497 €	17%	182 169 €



57

Questions et remarques :**3) M. GARNIER évoque le phasage entre les deux contrats territoriaux**

Les actions programmées sur le territoire de l'Aubois seront ajoutées au CTMA du Ru et de la Vauvise par voie d'avenant en 2024, puis sur la période 2025-2027, le syndicat partira sur un contrat territorial unifié et unique. De plus, il explique qu'à la fin de la réalisation des actions en 2027, une étude bilan et de nouvelle programmation sera réalisée en vue de définir un futur contrat territorial pour 2030. Les postes de chargés de missions seront toujours subventionnés lors de cette période d'étude de nouvelle programmation appelée période « inter-contrat ».

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Phase Contrat	Phase 1			Phase 2			Période inter-contrat	
Territoire Ru-Vauvise et affluents	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Etude bilan et nouvelle programmation	
Territoire Aubois et affluents Loire et Allier	Etude préalable		Année 1					

4) M. GARNIER explique la position du syndicat concernant les retours réceptionnés lors de la phase de concertation en vue de définir une action.

Lors de la phase de concertation menée entre avril et juin 2023, le syndicat a réalisé plus de 35 rencontres sur site et 2 réunions publiques sur les communes de Léré et de Germigny l'Exempt. Le syndicat a réceptionné des avis favorables pour 4 actions, ces actions seront entreprises pour 2024 et 2025. Lorsque des réticences ont été ressenties ou que l'ensemble des propriétaires principaux n'ont pas pu être rencontrés, alors ces actions ont été inscrites sur la période 2026-2027. Enfin, lorsque des avis défavorables ou des réticences très fortes ont été présentées alors le syndicat a décidé d'abandonné les travaux proposées afin de ne pas créer de conflits avec les propriétaires.

5) Mme PRON souhaite savoir la temporalité de réalisation des indicateurs de suivi.

M. PIERRE-CHUPIN indique qu'il est important de mettre en place un suivi biologique avant et après travaux pour permettre de mesurer le gain apporté par les travaux. A ce titre un suivi avant travaux en année N-1 voir N (avant intervention peut être réalisé). Le suivi après travaux est quant à lui effectué en année N+2 et N+5.

6 – QUESTIONS DIVERSES

6.1. Problème de quorum

M. GARNIER regrette l'absence de délégués titulaires et de délégués suppléants depuis plus d'un an puisqu'il n'est désormais plus possible de rassembler suffisamment de délégués en présentiel pour permettre d'atteindre le quorum. Il indique que cela nuit au bon fonctionnement du syndicat lorsque des délibérations sont importantes et que cela impacte également la motivation des élus présents de manière régulière au syndicat. Il rappelle que les délégués peuvent demander en fin d'année un remboursement de frais pour venir au comité syndical et indique également que les délégués titulaires doivent informer les délégués suppléants de leurs communautés de communes lorsqu'ils ne peuvent participer à un comité syndical. La convocation est également envoyée à tous les délégués suppléants qui peuvent participer librement et pourront voter pour un délégué titulaire absence de sa communauté de communes.

Plusieurs propositions ont été évoquées par les membres du Comité Syndical notamment :

- La possibilité de réunir le comité syndical en présentiel et en visioconférence ;
- La possibilité de réaliser deux comité syndicaux successifs sur la même soirée ;
- La possibilité de réduire davantage le nombre de représentants au syndicat pour abaisser le quorum.

Même si certaines propositions ne semblent pas envisageables, **M. GARNIER** indique qu'il sollicitera la préfecture ou la DDT pour demander si une solution peut être envisagée.

6.2. Stagiaire

M. GARNIER indique qu'il souhaite que le syndicat puisse accueillir dès l'année prochaine un stagiaire ou un jeune volontaire en service civique pour permettre l'accès à la formation pour les étudiants. L'objectif est également de faire travailler un stagiaire sur des projets inscrits dans les contrats territoriaux.

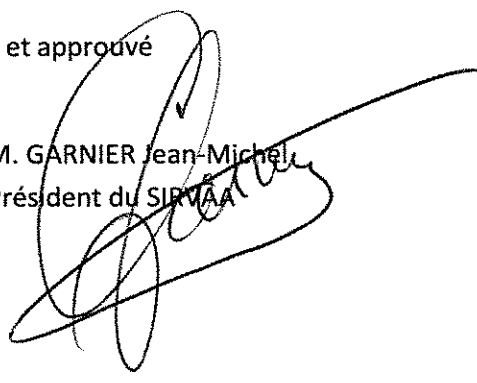
Il précise que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne subventionne en partie le recours à un stagiaire ou un volontaire en service civique.

6.3. Information : documentaire le Monde de Jamy

M. PIERRE-CHUPIN informe le Comité Syndical d'un document intéressant diffusé sur France 3 le 14 juin 2023. L'émission intitulé « Le monde de Jamy » avait pour thème « Sècheresse, canicules : allons-nous manquer d'eau cet été ». Ce document reste disponible sur les plateformes de replay et sur le site France.tv. .

L'ordre du jour ayant été épuisé, M. GARNIER lève la séance du comité syndical du 27 juin 2023 à 19h45.

Lu et approuvé



M. GARNIER Jean-Michel
Président du SIRVAA

M. LIANO Jacques
Vice-Président du SIRVAA
et secrétaire de séance

